

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

MUSIQUES MILITAIRES

Question n° 266—M. Pearkes:

1. Quel est le nombre de musiques militaires autorisées pour les forces régulières de l'armée canadienne?

2. Où ces musiques militaires sont-elles stationnées?

3. A quelle arme sont-elles affectées?

4. Quel est le nombre autorisé de musiciens à l'égard de chaque musique militaire?

Réponse de l'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):

1. Il y a 23 musiques permanentes.

2, 3 et 4.

Arme	Affectation	Nombre de musiciens autorisés
Marine royale du Canada	Halifax (N.-É.)	38
	Cornwallis (N.-É.)	35
	Shearwater (N.-É.)	21
	Victoria (C.-B.)	21
	HMCS Ontario	17
	HMCS Magnificent	17
Armée	Halifax (N.-É.)	
	(2 musiques)	110
	Valcartier (P.Q.)	55
	Montréal (P.Q.)	55
	Camp Borden (Ont.)	
	(2 musiques)	110
	Toronto (Ont.)	55
	Winnipeg (Man.)	55
	Calgary (Alb.)	55
	Vedder Crossing (C.-B.)	55
Stockum (Allemagne)	55	
Edmonton (Alb.)	} En projet.	
Camp Borden (Ont.)		
Camp Sarcee (Alb.)		
C.A.R.C.	Rockcliffe (Ont.)	55
	Downsview (Ont.)	55
	Edmonton (Alb.)	55

FORMATION DES OFFICIERS DE RÉSERVE DU C.A.R.C.

Question n° 375—M. Dinsdale:

1. Depuis l'institution du programme d'instruction pour le recrutement et la mobilisation, combien a) d'officiers, b) de sous-officiers, ont suivi chaque année les cours donnés en vertu de ce programme?

2. Depuis l'institution du programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières, combien d'étudiants ont suivi chaque année, dans chacune des armes, les cours donnés en vertu de ce programme?

3. Combien de ces étudiants font actuellement partie de la réserve du Corps d'aviation royal canadien et sur ce nombre, combien ont suivi, l'année dernière, les cours du programme d'instruction pour le recrutement et la mobilisation?

Réponse de l'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):

1.	a)	b)
1951-1952	78	néant
1952-1953	183	néant
1953-1954	278	néant
1954-1955	497	60
1955-1956 (au 15 mars)	481	57

2.	Marine	Armée	Aviation	Total
1953	102	212	237	551
1954	175	362	348	885
1955	220	500	495	1,215
1956	232	550	605	1,387

(De 1953 à 1955, les effectifs sont ceux qui existaient au 31 mars et, en 1956, ceux qui existaient au 29 février.)

3. Cinq étudiants qui ont suivi le cours établi en vertu du programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières, mais qui ont échoué aux examens, servent actuellement dans la réserve du CARC. L'an dernier, ils n'ont pas suivi les cours du programme d'instruction pour le recrutement et la mobilisation.

DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA CRUE DES EAUX DU FLEUVE FRASER, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 393—M. Goode:

1. Les ingénieurs fédéraux et les ingénieurs du gouvernement de la Colombie-Britannique se concertent-ils au sujet des dégâts que causerait la crue éventuelle des eaux du fleuve Fraser?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de cette collaboration?

3. Quel est l'avis des ingénieurs du gouvernement fédéral sur le niveau que pourrait atteindre, en 1956, la crue des eaux du fleuve Fraser?

Réponse de l'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):

1. Oui.

2. Le personnel du Contrôleur des droits de captation d'eau de la Colombie-Britannique fait le relevé de la neige dans le bassin hydrographique du fleuve Fraser afin d'en déterminer l'épaisseur et la teneur en eau. Le renseignement est alors communiqué aux autres organismes intéressés, y compris notre ministère. Chaque jour, le bureau régional, pour la Colombie-Britannique et le Yukon, du Service des ressources hydrauliques de notre ministère obtient, par son réseau de levés hydrométriques, des rapports télégraphiques sur l'état des eaux à des endroits critiques du bassin du Fraser. Ces rapports sont transmis au Contrôleur des droits de captation d'eau, au Commissaire de l'endiguement pour la Colombie-Britannique et, sur